

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

Délibération n°2024.11.214

Conventions de partenariat avec l'Ecole européenne supérieure de l'image, la Cité internationale de la BD, Eurekatech pour la mise en œuvre de l'appel à projets franco-mexicain 2024-2025

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 8 novembre 2024

Secrétaire de Séance: Hélène GINGAST

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **60**

Nombre de pouvoirs: **12**

Nombre d'excusés: **3**

Membres présents :

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Martine PINVILLE, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Raphaël MANZANAS, Chantal DOYEN-MORANGE à Isabelle MOUFFLET, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Gérard LEFEVRE à Sandrine JOUINEAU, Charlène MESNARD-CALMELS à Vincent YOU, Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Pascal MONIER, Jean-Philippe POUSSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Marcel VIGNAUD à Didier BOISSIER DESCOMBES,

Excusé(s):

Catherine BREARD, Jean-Claude COURARI, Fabienne GODICHAUD,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_214-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 20/11/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

**DELIBERATION
N°2024.11.214**

Rapporteur : Gérard DESAPHY

CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE EUROPEENNE SUPERIEURE DE L'IMAGE, LA CITE INTERNATIONALE DE LA BD, EUREKATECH POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPEL A PROJETS FRANCO-MEXICAIN 2024-2025

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : FÉDÉRER PAR LA CULTURE

Enjeux : [10405 -1] POLITIQUE DE L IMAGE : ENJEU DE DEMOCRATISATION]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 4 - Éducation de qualité
- ODD 5 - Égalité entre les sexes 2
- ODD 8 - Travail décent et croissance économique
- ODD 9 - Industrie, innovation et infrastructure
- ODD 17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs

Dans le cadre de l'appel à projets franco mexicain lancé par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE), GrandAngoulême s'est portée candidate et a été retenue pour poursuivre sa coopération avec les municipalités de Zapopan et de Guadalajara au Mexique. Ainsi, GrandAngoulême va mettre en œuvre de septembre 2024 à septembre 2025, un projet portant sur « Le renforcement des industries culturelles et créatives au service des écosystèmes de GrandAngoulême et de Zapopan/Guadalajara dans une approche partenariale de réciprocité », en coopération avec les villes de Zapopan et de Guadalajara.

Ce projet a été co-construit avec les partenaires mexicains et les acteurs locaux français qui en porteront chacun une réalisation :

1. La Cité Internationale de la Bande Dessinée (CIBDI) pour l'accompagnement progressif à distance des artistes mexicains et des formateurs mettra en œuvre le programme de « résidences de quartier ». L'intervention en distanciel d'Ouïe-Dire sera source d'un transfert de compétence durable dans le temps. En outre, l'échange entre un auteur français et un auteur mexicain par la mise en place d'une quatrième édition de « résidence croisée », cette fois-ci « augmentée » et prenant en compte les retours des trois autres résidences, permettra de rendre visible l'auteur mexicain sur le marché français, et de faire découvrir en profondeur la culture mexicaine à l'auteur français.
2. Les écoles de l'image (ENJMIN, EMCA, EESI) représentées par l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image (EESI) pour l'organisation d'un échange entre étudiants des écoles de l'image et du TEC de Monterrey, créeront un salon commun virtuel de partage

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_214-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024

académique facilitant la formation entre équipes universitaires distantes tout en prenant en compte les défis globaux actuels liés au changement climatique.

3. EurekaTech pour la reconduction d'un échange de 6 entrepreneurs mexicains et français entre les trois incubateurs, accompagné d'un stand à Talent Land qui comprendra une immersion dans l'écosystème créatif par le biais de foires, d'événements et de réunions, dans le but de développer et d'étendre la portée de leurs projets.
- Enfin, il a été retenu de renforcer le pilotage de ce projet et de ses activités par un déplacement de la collectivité pilote française du projet et de renforcer également la communication et la valorisation par des actions dans les deux pays.

Pour financer ce projet d'un montant total de 154 460 € :

- GrandAngoulême va percevoir une subvention du MEAE de : 58 250 € (arrêté d'attribution du 5 juillet 2024). Subvention qui sera reversée aux partenaires locaux par conventions : 24 350 € à la CITE, 8 600 € à EurekaTech et 16 800 € à l'EESI ; restant 8 500 € pour GrandAngoulême pour le pilotage du projet.
- GrandAngoulême apportera par ailleurs son ingénierie et sa logistique interne et va financer le projet en fonds propres à hauteur de 14 460 €, qui feront l'objet de subventions avec les partenaires locaux : 5 400 € à la CITE, 2 900 € à l'EESI, 6 160 € à EurekaTech.
- Les partenaires mexicains (Zapopan, Guadalajara et AMEXCID – Agence Mexicaine de Coopération Internationale) auront en charge le reste (5 425 € - 4 425 € - 25 000 €).
- Les partenaires français (les écoles de l'image, CIBDI, EurekaTech) et les partenaires mexicains (IFAL – Institut Français d'Amérique Latine et le TEC – Institut Technologique et d'Enseignement Supérieur de Monterrey) apporteront leur ingénierie et les moyens de logistique interne.

Aujourd'hui, il convient de conventionner avec chacun des partenaires français de GrandAngoulême afin d'organiser les conditions de mise en œuvre et de financement des activités. Les dépenses pour chaque activité ont été préalablement identifiées lors du dépôt de la candidature.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial par ces versements.

Je vous propose :

D'APPROUVER les conventions partenariales, opérationnelles et financières avec les différents partenaires : CIBDI, EESI, EurekaTech, pour la mise en œuvre du projet Franco-Mexicain 2024 – 2025.

D'ATTRIBUER dans le cadre de l'appel à projets franco-mexicain 2024-2025 les subventions suivantes :

- Cité internationale de la bande dessinée (CIBDI) : 29 750 €
- Ecole européenne supérieure de l'image (EESI) : 19 700 €
- EurekaTech : 14 760 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_214-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilité à signer les conventions afférentes ainsi que tout document nécessaire et à prendre tout acte indispensable à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 72 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
----------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_214-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024

CONVENTION PARTENARIALE, OPERATIONNELLE ET FINANCIERE

Coopération GrandAngoulême – Mexique

2024 - 2025

Vu la candidature déposée par GrandAngoulême auprès du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères le 10 mai 2024 dans le cadre de l'appel à projet franco mexicain ;

Vu l'arrêté portant attribution de subvention au titre de la coopération décentralisée n° EJ 2104409384 du 5 juillet 2024 de la Préfecture de Région Nouvelle Aquitaine.

Entre

La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME
(GRANDANGOULEME, dont le siège social est situé 25 boulevard Besson Bey, 16023 ANGOULEME Cedex, représentée par Monsieur Xavier BONNEFONT, en sa qualité de Président dûment habilité aux fins des présentes conformément à la délibération n° 2020.07.130 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020.

Ci-après « GrandAngoulême

ET

LA CITE INTERNATIONALE DE LA BANDE DESSINEE, la CITE, partenaire français de l'appel à projet, dont le siège est situé 121 rue de Bordeaux - 16023 Angoulême CEDEX, sous le numéro Siret 501 577 951 00012, représenté par Monsieur Vincent ECHES, en sa qualité de Directeur Général,

ci-après « le partenaire »

Etant préalablement énoncé que :

- I. GrandAngoulême, les écoles de l'image (ENJMIN, EESI, EMCA), la CIBDI (Cité internationale de la BD), EUREKATECH et les partenaires mexicains (ZAPOPAN, GUADALARAJA, IFAL - l'Institut Français d'Amérique latine, AMEXCID -Agence Mexicaine de Coopération Internationale, TEC -Institut Technologique et d'Enseignement Supérieur de Monterrey) unissent leurs efforts pour appuyer le développement des industries culturelles et créatives et les coopérations internationales vecteur d'attractivité et développement.

- II. Ainsi, dans le cadre de l'appel à projet Franco Mexicain lancé par le MEAE (Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères), GrandAngoulême s'est portée candidate et a été retenue pour poursuivre sa coopération avec Zapopan et Guadalajara. GrandAngoulême va mettre en œuvre de septembre 2024 à septembre 2025, un projet portant sur «Le renforcement des industries culturelles et créatives au service des écosystèmes de GrandAngoulême et de

Accusé de réception Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

016-200071827-2410-2410-2410-214

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024

Zapopan/Guadalajara dans une approche partenariale de réciprocité », en coopération avec les villes de Zapopan et de Guadalajara.

III. L'ambition d'une coopération entre ces collectivités a été renouvelée au travers de trois objectifs:

- L'accompagnement progressif à distance des artistes mexicains et des formateurs sera réalisé pour mettre en œuvre le programme de « résidences de quartier ». L'intervention en distanciel d'Ouïe-Dire sera source d'un transfert de compétence durable dans le temps. En outre, l'échange entre un auteur français et un auteur mexicain par la mise en place d'une quatrième édition de « résidence croisée », cette fois-ci « augmentée » et prenant en compte les retours des trois autres résidences, permettra de visibiliser l'auteur mexicain sur le marché français, et de faire découvrir en profondeur la culture mexicaine à l'auteur français.
- La reconduction d'un échange de 6 entrepreneurs mexicains et français entre les trois incubateurs accompagné d'un stand à Talent Land comprendra une immersion dans l'écosystème créatif par le biais de foires, d'événements et de réunions, dans le but de développer et d'étendre la portée de leurs projets.
- Un échange entre étudiants des écoles et l'image et du TEC de Monterrey dans le but de créer un salon commun virtuel de partage académique facilitera la formation entre équipes universitaires distantes tout en prenant en compte les défis globaux actuels liés au changement climatique.
- Enfin, il a été retenu de renforcer le pilotage de ce projet et de ses activités par un déplacement de la collectivité pilote française du projet et de renforcer également la communication et valorisation par des actions dans les deux pays.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions de partenariat, opérationnelles et financières de mise en œuvre du projet franco-mexicain 2024-2025.

Dans la perspective de la mise en œuvre du projet, GrandAngoulême a sollicité le MEAE (Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères) via l'appel à projet annuel Franco-Mexicain, à hauteur de

58 250 €.

GrandAngoulême apporte sa contribution à hauteur de 14 460 €. Les partenaires du Mexique se sont engagés à hauteur de 5 425 € pour Zapopan et 4 425 € pour Guadalajara. Enfin, l'appui de l'AMEXCID est sollicité à hauteur de 25 000 €.

Les autres partenaires du projet apportent leur contribution en ingénierie (valorisation de ressources humaines) et en logistique interne.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

ARTICLE 2 : CALENDRIER

016-200071827-20241114-2024_11_214-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024

Le calendrier suit celui de l'appel à projet Franco Mexicain, prévisionnel de septembre 2024 à septembre 2025.

ARTICLE 3: PARTENARIAT

Le partenaire français de l'appel à projet s'engage à piloter, mobiliser les moyens nécessaires et à mettre en œuvre leurs activités prévues dans ce projet et telles que décrites dans la candidature déposée par GrandAngoulême auprès du MEAE, à savoir pour :

- la CIBDI (Cité Internationale de la BD) : L'accompagnement progressif à distance d'artistes mexicains et des formateurs sera réalisé pour mettre en œuvre le programme de « résidences de quartier ». L'intervention en distanciel d'Ouïe-Dire sera source d'un transfert de compétence durable dans le temps. En outre, l'échange entre un auteur français et un auteur mexicain par la mise en place d'une quatrième édition de « résidence croisée », cette fois-ci « augmentée » et prenant en compte les retours des trois autres résidences, permettra de visibiliser l'auteur mexicain sur le marché français, et de faire découvrir en profondeur la culture mexicaine à l'auteur français.

GrandAngoulême s'engage, quant à elle, à assurer un suivi - évaluation du projet, avec les collectivités mexicaines partenaires. GrandAngoulême animera notamment un comité technique partenarial avec les acteurs français et des réunions stratégiques avec les partenaires mexicains. GrandAngoulême est, en outre, tenu de rendre compte au MEAE des réalisations et de l'exécution par un rapport final.

Toute modification de son activité par le partenaire devra faire l'objet d'un échange préalable avec GrandAngoulême et d'une validation de celle-ci.

ARTICLE 4 : CONDITIONS FINANCIERES

Pour financer ces trois activités, GrandAngoulême attribuera une subvention à chaque partenaire français de l'appel à projet. Sur la subvention perçue du MEAE (58 250 €) et sur son apport dans le cadre de l'appel à projet (14 460 €), GrandAngoulême attribuera une subvention:

- A la CITE à hauteur de: 29 750 € (24 350 € MEAE + 5 400 € fonds propres GA)

Le paiement de cette subvention, d'un montant de 29 750 € (vingt-neuf mille sept cents cinquante euros) à la CITE fera l'objet d'un seul versement, à signature de la convention. Elle couvre toutes les dépenses prévues au projet et sur toute la durée du projet. La somme due sera affectée par mandat administratif sur le compte déjà référencé à GrandAngoulême ou sur un autre compte sur demande de la CITE.

Le partenaire fournira à GrandAngoulême tous les justificatifs de dépenses effectuées pour la réalisation de l'activité, dans le cadre du rapport final d'exécution qui devra être remis au MEAE et dans le cadre de la subvention allouée par GrandAngoulême sur ses fonds propres. GrandAngoulême se réserve le droit de demander un reversement de toute ou partie de la subvention si l'activité n'était pas en partie ou entièrement réalisée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_214-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024

ARTICLE 5 : COMMUNICATION ET VALORISATION

Le partenaire s'engage à communiquer sur tous les supports qui seront utilisés à la mise en œuvre de cette activité, le soutien technique et financier apporté par GrandAngoulême et le soutien financier du MEAE.

Le partenaire et GrandAngoulême s'engagent à valoriser cette activité et ce projet sur tous les supports leur semblant pertinents de façon à informer les publics cibles et les habitants et à les sensibiliser aux enjeux de la coopération internationale.

ARTICLE 6 : RESILIATION

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements pris à la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait en deux exemplaires,

A Angoulême, le

Pour GRANDANGOULEME,
Le PRESIDENT

Pour la CITE,
Le DIRECTEUR

XAVIER BONNEFONT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_214-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024

Zapopan/Guadalajara dans une approche partenariale de réciprocité », en coopération avec les villes de Zapopan et de Guadalajara.

III. L'ambition d'une coopération entre ces collectivités a été renouvelée au travers de trois objectifs:

- L'accompagnement progressif à distance d'artistes mexicains et des formateurs sera réalisé pour mettre en œuvre le programme de « résidences de quartier ». L'intervention en distanciel d'Ouïe-Dire sera source d'un transfert de compétence durable dans le temps. En outre, l'échange entre un auteur français et un auteur mexicain par la mise en place d'une quatrième édition de « résidence croisée », cette fois-ci « augmentée » et prenant en compte les retours des trois autres résidences, permettra de visibiliser l'auteur mexicain sur le marché français, et de faire découvrir en profondeur la culture mexicaine à l'auteur français.
- La reconduction d'un échange de 6 entrepreneurs mexicains et français entre les trois incubateurs accompagné d'un stand à Talent Land comprendra une immersion dans l'écosystème créatif par le biais de foires, d'événements et de réunions, dans le but de développer et d'étendre la portée de leurs projets.
- Un échange entre étudiants des écoles et l'image et du TEC de Monterrey dans le but de créer un salon commun virtuel de partage académique facilitera la formation entre équipes universitaires distantes tout en prenant en compte les défis globaux actuels liés au changement climatique.
- Enfin, il a été retenu de renforcer le pilotage de ce projet et de ses activités par un déplacement de la collectivité pilote française du projet et de renforcer également la communication et valorisation par des actions dans les deux pays.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions de partenariat, opérationnelles et financières de mise en œuvre du projet Franco-Mexicain 2024-2025.

Dans la perspective de la mise en œuvre du projet, GrandAngoulême a sollicité le MEAE (Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères) via l'appel à projet annuel Franco-Mexicain, à hauteur de

58 250 €.

GrandAngoulême apporte sa contribution à hauteur de 14 460 €. Les partenaires du Mexique se sont engagés à hauteur de 5 425 € pour Zapopan et 4 425 € pour Guadalajara. Enfin, l'appui de l'AMEXCID est sollicité à hauteur de 25 000 €.

Les autres partenaires du projet apportent leur contribution en ingénierie (valorisation de ressources humaines) et en logistique interne.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_214-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024

Le calendrier suit celui de l'appel à projet Franco Mexicain, prévisionnel de septembre 2024 à septembre 2025.

ARTICLE 3 : PARTENARIAT

Le partenaire français de l'appel à projet s'engage à piloter, mobiliser les moyens nécessaires et à mettre en œuvre leurs activités prévues dans ce projet et telles que décrites dans la candidature déposée par GrandAngoulême auprès du MEAE, à savoir pour :

- Les écoles de l'image (ENJMIN, EMCA, EESI) représentées par l'EESI (Ecole Européenne Supérieure de l'Image) : Un échange entre étudiants des écoles et l'image et du TEC de Monterrey dans le but de créer un salon commun virtuel de partage académique facilitera la formation entre équipes universitaires distantes tout en prenant en compte les défis globaux actuels liés au changement climatique.

GrandAngoulême s'engage, quant à elle, à assurer un suivi - évaluation du projet, avec les collectivités mexicaines partenaires. GrandAngoulême animera notamment un comité technique partenarial avec les acteurs français et des réunions stratégiques avec les partenaires mexicains. GrandAngoulême est, en outre, tenu de rendre compte au MEAE des réalisations et de l'exécution par un rapport final.

Toute modification de son activité par le partenaire devra faire l'objet d'un échange préalable avec GrandAngoulême et d'une validation de celle-ci.

ARTICLE 4 : CONDITIONS FINANCIERES

Pour financer ces trois activités, GrandAngoulême attribuera une subvention à chaque partenaire français de l'appel à projet. Sur la subvention perçue du MEAE (58 250 €) et sur son apport dans le cadre de l'appel à projet (14 460 €), GrandAngoulême attribuera une subvention:

- A l'EESI à hauteur de : 19 700 € (16 800 € MEAE + 2 900 € fonds propres GA)

Le paiement de cette subvention, d'un montant de 19 700 € (dix-neuf mille sept cents euros) à l'EESI fera l'objet d'un seul versement, à signature de la convention. Elle couvre toutes les dépenses prévues au projet et sur toute la durée du projet. La somme due sera affectée par mandat administratif sur le compte déjà référencé à GrandAngoulême ou sur un autre compte sur demande de l'EESI.

Le partenaire fournira à GrandAngoulême tous les justificatifs de dépenses effectuées pour la réalisation de l'activité, dans le cadre du rapport final d'exécution qui devra être remis au MEAE et dans le cadre de la subvention allouée par GrandAngoulême sur ses fonds propres. GrandAngoulême se réserve le droit de demander un reversement de toute ou partie de la subvention si l'activité n'était pas en partie ou entièrement réalisée.

ARTICLE 5 : COMMUNICATION ET VALORISATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_214-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024

Le partenaire s'engage à communiquer sur tous les supports qui seront utilisés à la mise en œuvre de cette activité, le soutien technique et financier apporté par GrandAngoulême et le soutien financier du MEAE.

Le partenaire et GrandAngoulême s'engagent à valoriser cette activité et ce projet sur tous les supports leur semblant pertinents de façon à informer les publics cibles et les habitants et à les sensibiliser aux enjeux de la coopération internationale.

ARTICLE 6 : RESILIATION

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements pris à la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait en deux exemplaires,

A Angoulême, le

Pour GRANDANGOULEME,
Le PRESIDENT

Pour l'ECOLE EUROPEENNE
SUPERIEURE DE L'IMAGE,
Le PRESIDENT

XAVIER BONNEFONT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_214-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024

CONVENTION PARTENARIALE, OPERATIONNELLE ET FINANCIERE

Coopération GrandAngoulême - Mexique

2024 - 2025

Vu la candidature déposée par GrandAngoulême auprès du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères le 10 mai 2024 dans le cadre de l'appel à projet Franco Mexicain;

Vu l'arrêté portant attribution de subvention au titre de la coopération décentralisée n° EJ 2104409384 du 5 juillet 2024 de la Préfecture de Région Nouvelle Aquitaine.

Entre

La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME
(GRANDANGOULEME, dont le siège social est situé 25 boulevard Besson Bey, 16 023 ANGOULEME Cedex, représentée par Monsieur Xavier BONNEFONT, en sa qualité de Président dûment habilité aux fins des présentes conformément à la délibération n° 2020.07.130 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020.

Ci-après « GrandAngoulême

ET

LA TECHNOPOLE EUREKATECH, partenaire français de l'appel à projet, dont le siège est situé au Technoparc Krysalide, 70 rue Jean Doucet à Saint-Michel (16 470), représenté par Monsieur Joël DENIS-LUTARD, en sa qualité de Président.

ci-après « le partenaire »

Etant préalablement énoncé que :

- I. GrandAngoulême, les écoles de l'image (ENJMIN, EESI, EMCA), la CIBDI (Cité Internationale de la BD), EUREKATECH et les partenaires mexicains (ZAPOPAN, GUADALARAJA, IFAL - l'Institut Français d'Amérique Latine, AMEXCID - Agence Mexicaine de Coopération Internationale, TEC - Institut Technologique et d'Enseignement Supérieur de Monterrey) unissent leurs efforts pour appuyer le développement des industries culturelles et créatives et les coopérations internationales vecteur d'attractivité et développement.
- II. Ainsi, dans le cadre de l'appel à projet Franco Mexicain lancé par le MEAE (Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères), GrandAngoulême s'est portée candidate et a été retenue pour poursuivre sa coopération avec Zapopan et Guadalajara. GrandAngoulême va mettre en œuvre de septembre 2024 à septembre 2025, un projet portant sur « Le renforcement des industries culturelles et créatives au service des écosystèmes de GrandAngoulême et de

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_214-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024

Zapopan/Guadalajara dans une approche partenariale de réciprocité », en coopération avec les villes de Zapopan et de Guadalajara.

III. L'ambition d'une coopération entre ces collectivités a été renouvelée au travers de trois objectifs :

- L'accompagnement progressif à distance des d'artistes mexicains et des formateurs sera réalisé pour mettre en œuvre le programme de « résidences de quartier ». L'intervention en distanciel d'Ouïe-Dire sera source d'un transfert de compétence durable dans le temps. En outre, l'échange entre un auteur français et un auteur mexicain par la mise en place d'une quatrième édition de « résidence croisée », cette fois-ci « augmentée » et prenant en compte les retours des trois autres résidences, permettra de visibiliser l'auteur mexicain sur le marché français, et de faire découvrir en profondeur la culture mexicaine à l'auteur français.
- La reconduction d'un échange de 6 entrepreneurs mexicains et français entre les trois incubateurs accompagné d'un stand à Talent Land comprendra une immersion dans l'écosystème créatif par le biais de foires, d'événements et de réunions, dans le but de développer et d'étendre la portée de leurs projets.
- Un échange entre étudiants des écoles et l'image et du TEC de Monterrey dans le but de créer un salon commun virtuel de partage académique facilitera la formation entre équipes universitaires distantes tout en prenant en compte les défis globaux actuels liés au changement climatique.
- Enfin, il a été retenu de renforcer le pilotage de ce projet et de ses activités par un déplacement de la collectivité pilote française du projet et de renforcer également la communication et valorisation par des actions dans les deux pays.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions de partenariat, opérationnelles et financières de mise en œuvre du projet franco-mexicain 2024-2025.

Dans la perspective de la mise en œuvre du projet, GrandAngoulême a sollicité le MEAE (Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères) via l'appel à projet annuel Franco-Mexicain, à hauteur de

58 250 €.

GrandAngoulême apporte sa contribution à hauteur de 14 460 €. Les partenaires du Mexique se sont engagés à hauteur de 5 425 € pour Zapopan et 4 425 € pour Guadalajara. Enfin, l'appui de l'AMEXCID est sollicité à hauteur de 25 000 €.

Les autres partenaires du projet apportent leur contribution en ingénierie (valorisation de ressources humaines) et en logistique interne.

ARTICLE 2 : CALENDRIER

016-200071827-20241114-2024_11_214-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024

Le calendrier suit celui de l'appel à projet Franco Mexicain, prévisionnel de septembre 2024 à septembre 2025.

ARTICLE 3 : PARTENARIAT

Le partenaire français de l'appel à projet s'engage à piloter, mobiliser les moyens nécessaires et à mettre en œuvre leurs activités prévues dans ce projet et telles que décrites dans la candidature déposée par GrandAngoulême auprès du MEAE, à savoir pour :

- EurekaTech : La reconduction d'un échange de 6 entrepreneurs mexicains et français entre les trois incubateurs accompagné d'un stand à Talent Land comprendra une immersion dans l'écosystème créatif par le biais de foires, d'événements et de réunions, dans le but de développer et d'étendre la portée de leurs projets.

GrandAngoulême s'engage, quant à elle, à assurer un suivi - évaluation du projet, avec les collectivités mexicaines partenaires. GrandAngoulême animera notamment un comité technique partenarial avec les acteurs français et des réunions stratégiques avec les partenaires mexicains. GrandAngoulême est, en outre, tenu de rendre compte au MEAE des réalisations et de l'exécution par un rapport final.

Toute modification de son activité par le partenaire devra faire l'objet d'un échange préalable avec GrandAngoulême et d'une validation de celle-ci.

ARTICLE 4 : CONDITIONS FINANCIERES

Pour financer ces trois activités, GrandAngoulême attribuera une subvention à chaque partenaire français de l'appel à projet. Sur la subvention perçue du MEAE (58 250 €) et sur son apport dans le cadre de l'appel à projet (14 460 €), GrandAngoulême attribuera une subvention :

- A EUREKATECH à hauteur de : 14 760 € (8 600 € MEAE + 6 160 € fonds propres GA)

Le paiement de cette subvention, d'un montant de 14 760 € (quatorze mille sept cent soixante euros) à EUREKATECH fera l'objet d'un seul versement, à signature de la convention. Elle couvre toutes les dépenses prévues au projet et sur toute la durée du projet. La somme due sera affectée par mandat administratif sur le compte déjà référencé à GrandAngoulême ou sur un autre compte sur demande d'EUREKATECH.

Le partenaire fournira à GrandAngoulême tous les justificatifs de dépenses effectuées pour la réalisation de l'activité, dans le cadre du rapport final d'exécution qui devra être remis au MEAE et dans le cadre de la subvention allouée par GrandAngoulême sur ses fonds propres. GrandAngoulême se réserve le droit de demander un reversement de toute ou partie de la subvention si l'activité n'était pas en partie ou entièrement réalisée.

ARTICLE 5 : COMMUNICATION ET VALORISATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_214-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024

Le partenaire s'engage à communiquer sur tous les supports qui seront utilisés à la mise en œuvre de cette activité, le soutien technique et financier apporté par GrandAngoulême et le soutien financier du MEAE.

Le partenaire et GrandAngoulême s'engagent à valoriser cette activité et ce projet sur tous les supports leur semblant pertinents de façon à informer les publics cibles et les habitants et à les sensibiliser aux enjeux de la coopération internationale.

ARTICLE 6 : RESILIATION

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements pris à la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait en deux exemplaires,

A Angoulême, le

Pour GRANDANGOULEME,
Le PRESIDENT

Pour EUREKATECH ,
Le PRESIDENT

XAVIER BONNEFONT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_214-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024